

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(selon l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020) sans la présence du public, accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain



Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

MERCREDI 7 AVRIL 2021 à 18h30

salle du Conseil en mairie

L'ORDRE DU JOUR sera le suivant :

Compte-rendu des décisions du maire

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2021

- 1) Compte de gestion 2020
 - 2) Compte administratif 2020
 - 3) Affectation du résultat
 - 4) Vote des taux d'imposition
 - 5) Budget Primitif 2021
 - 6) Subvention aux associations
 - 7) Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'appel à projets « réduction de l'impact de la pollution lumineuse et recréation de trame noire »
 - 8) Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la continuité de la piste cyclable de la rue du Val-d'Oise à la rue des coutures
 - 9) Demande de subvention auprès du Centre National du Livre dans le cadre du Plan de relance pour l'acquisition de livres imprimés
 - 10) Avis sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes
 - 11) Délégation de compétence au SIAPIA pour la réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales
 - 12) Convention relative à la mise à disposition de places en halte-garderie avec la commune de l'Isle-Adam
- Questions diverses

Parmain, le 1^{er} avril 2021

Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN

